



Prix de l'énergie

REDEVANCE FIXE (€ / an)	+	CONSOMMATION (€cent / kWh)
50,00		2,18

Coûts externes et taxes sur l'énergie

TARIFS NETS GAZ NATUREL : Utilisation de réseaux de distribution (montants versés à votre gestionnaire de réseau)						TAXES GAZ NATUREL (fixées par les autorités publiques)	
Gestionnaire de réseau	T1 > 0 - 5.000 kWh		T2 > 5.001 - 150.000 kWh		Relevé de compteur (€ / an)	Prélèvements pour le gaz naturel (Wallonie)	
	Terme fixe (€ / an)	Terme proportionnel (€cent / kWh)	Terme fixe (€ / an)	Terme proportionnel (€cent / kWh)		Redevance de raccordement 0 - 100 kWh / an	0,0075 €
GASELWEST	16,52	2,42	72,72	1,29	5,90	Redevance de raccordement < 1 GWh	0,0075 €cent / kWh
FLUVIUS ANTWERPEN (IMEA)	13,65	2,02	85,32	0,59	5,90	Taxe OSP (obligations de service public), uniquement pour Bruxelles (€ / an)	
IMEWO	17,64	2,55	98,98	0,93	5,90		
FLUVIUS LIMBURG	13,79	1,69	51,03	0,96	5,24	<= 5.000 kWh	
FLUVIUS WEST	7,50	2,78	85,97	1,21	5,24		
INTERGEM	13,33	1,97	64,38	0,96	5,90	> 5.000 kWh et <= 150.000 kWh	
FLUVIUS ANTWERPEN (IVEG)	15,83	2,14	81,26	0,83	5,24		
IVEKA	13,21	1,92	70,95	0,77	5,90	Prélèvements pour le gaz naturel (Fédéral) (€cent / kWh)	
IVERLEK	16,04	2,34	79,98	1,05	5,90		
ORES (Brabant Wallon)	29,66	3,99	123,99	1,72	-	Cotisation sur l'énergie	0,12073
ORES (Hainaut gaz)	28,64	4,50	117,65	2,19	-	Cotisation fédérale ⁽¹⁾	0,07512
ORES (Luxembourg)	26,08	3,36	101,74	1,46	-	FRAIS DE TRANSPORT GAZ (montants versés à votre gestionnaire de réseau)	
ORES (Mouscron)	25,89	3,55	100,62	1,73	-		
ORES (Namur)	30,07	4,32	126,48	1,91	-	Pour l'année 2020, les frais indicatifs de Fluxys sont estimés à 0,182 €cent / kWh (TVA incluse). Pour plus d'informations, consultez www.fluxys.com .	
SIBELGA	5,23	2,15	46,32	1,34	19,36		
SIBELGAS	18,02	2,67	99,93	1,04	5,90		
TECTEO (ALG)	31,82	3,39	112,29	1,78	-		

Eneco Gaz Naturel Fixe est un contrat à durée indéterminée pour lequel les prix énergétiques sont fixes pendant la première année. Les prix énergétiques sont majorés d'impôts, taxes et suppléments en vigueur et de tous les frais imputés pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport ainsi que la contribution énergie verte et/ou cogénération qu'Eneco peut ou doit porter en compte. Les montants repris ci-dessus sont les derniers montants connus. Votre consommation sera toujours calculée sur base des tarifs valables à ce moment-là et, si besoin, de manière rétroactive. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même rétroactivement. Les prix indiqués sont offerts uniquement aux clients particuliers avec une consommation annuelle de gaz naturel inférieure ou égale à 100 MWh et une connexion au réseau de gaz naturel basse-pression. Pour tous les autres cas, Eneco se réserve le droit d'ajuster vos prix.

(1) Pas soumis à la TVA

Carte tarifaire version 012006 pour la Belgique. / Valable du 1er juin 2020 au 30 juin 2020 inclus. / BC_032_012006_FR_ENECO_GAS_FIX